

Les diamants font leurs premiers pas en Bourse

MATIÈRES PREMIÈRES

A Singapour, une plate-forme d'échange électronique lance un premier « lingot de diamant ».

Une alternative à l'or comme valeur refuge, selon ses créateurs.

Muryel Jacque
@MuryelJacque

Et si le diamant devenait un produit d'investissement à part entière ? C'est le pari fait par une plate-forme d'échange électronique dédiée à la pierre précieuse. Cette société de Singapour, la Singapore Diamond Investment Exchange (SDiX), a lancé cette semaine un « lingot de diamant » négociable en Bourse. C'est une première pour la gemme dont le trading s'est toujours effectué de manière discrète, d'Anvers à New York, sur des Bourses non régulées, entre experts du secteur.

Le « Diamond Bullion », lui, est destiné aux investisseurs mondiaux « qualifiés et avertis », indique son créateur, la Singapore Diamond Mint (SDM), dont le vice-président n'est autre que l'ancien président du conseil d'administration de Glencore, Simon Murray. A l'image du lingot d'or, le Diamond

Bullion se veut un produit standard, « fongible et négociable », son prix est consultable en temps réel via un site Web ou une appli mobile, souligne SDM.

Le petit assemblage de diamants a été glissé dans une boîte en zircone infalsifiable, de la taille d'une carte de crédit. Et pour garantir l'authenticité et la traçabilité des pierres, la société a fait appel à l'institut de certification du plus grand producteur mondial de diamants, De Beers, et à sa technologie de marquage au laser.

L'objectif affiché est clair : les investisseurs à la recherche de valeurs refuges doivent voir une alternative à l'or ou aux bons du Trésor. Ces derniers « ont désormais accès à

un type d'actif non corrélé aux marchés traditionnels, et ils peuvent se protéger contre les périodes de volatilité et l'inflation », assure Simon Murray dans un communiqué. Pour cela, ils devront déboursier initialement 100.000 ou 200.000 dollars par lingot, selon la catégorie choisie, Siver ou Gold.

Un concept récent

Le concept du diamant d'investissement est plutôt récent. Jusqu'à présent, rares sont les investisseurs qui se sont aventurés sur le marché du diamant, opaque et complexe (il existe plus de 14.000 prix pour les

pierres). La demande d'investissement pour la pierre précieuse a représenté, en 2013 – derniers chiffres disponibles – moins de 5 % de la valeur totale des diamants polis, révélait Bain & Co dans un rapport fin 2014. En comparaison, pour l'or, ce type de demande dépasse 20 %.

Pour les convaincre, Simon Murray explique donc qu'« en apportant la technologie des Bourses de matières premières au marché du diamant, la Singapore Diamond Investment Exchange crée un véritable mécanisme de détermination des prix pour le secteur dans son ensemble ». Pour autant, le contexte actuel n'est pas forcément des plus porteurs, notent les observateurs.

Les prix des pierres polies ont chuté de plus 20 % en cinq ans, d'après les données de PolishedPrices.com. L'or a toutefois subi une baisse semblable sur la période. La bataille peut commencer. ■



Glissé dans une boîte infalsifiable de la taille d'une carte de crédit, le « lingot de diamant » se négocie en Bourse. Photo Courtesy of SDM

Les listing sponsors vent debout contre Euronext

MARCHÉS

La filiale d'Euronext est accusée de jouer un double jeu en développant une activité de listing sponsor sans le dire.

L'AMF ne voit pas d'irrégularité, mais restera vigilante.

Laurence Boisseau
@boisseaul

Le projet d'introduction en Bourse de Theranexus a vivement relancé les inquiétudes d'Alist, Association des listing sponsors, sur le rôle que joue Euronext dans le pre-listing. Sur le carton d'invitation à une réunion de présentation de cette biotech lyonnaise qui a été adressé,

vendredi, à des investisseurs potentiels, Euronext, la plate-forme boursière, figurait comme « listing sponsor et conseil de la société ».

De quoi interloquer Yannick Petit, président d'Alist depuis le mois de mai et fondateur d'Allegra Finance, qui dénonce depuis deux ans la concurrence déloyale d'Euronext face aux listing sponsors, ces sociétés de conseil qui aident les PME et ETI à entrer sur les marchés financiers. « Euronext devient juge et partie ! Elle ne peut dans le même temps conseiller une entreprise pour son introduction en Bourse et décider de son admission à la cote », s'offusque-t-il.

De son côté, Euronext se défend et explique que le carton d'invitation comportait une erreur. « C'est un malheureux incident. Euronext n'a jamais été listing sponsor dans cette affaire. C'est Portzamparc », précise un porte-parole. Une erreur qui a été corrigée par la suite par

l'envoi d'un nouveau carton. L'agence de communication reconnaît elle-même avoir commis une erreur de copier-coller et s'étonne de l'ampleur prise par cette bavure.

Euronext, filiale d'Euronext dédiée à la promotion et au développement des marchés boursiers propres aux PME et ETI, reconnaît développer des services de conseil aux PME mais nie avec véhémence se substituer au listing sponsor, qui garantit que la société qui a fait son entrée en Bourse respectera les règles d'Euronext Growth (nouveau nom donné à Alternext).

Beaucoup de tensions

Alist a, une nouvelle fois, saisi l'Autorité des marchés financiers (AMF), en espérant, cette fois-ci, que le régulateur conclurait à l'existence d'un conflit d'intérêts chez Euronext. Dans un précédent courrier, le régulateur avait considéré qu'il n'y avait aucune irrégularité,

que « le risque de conflits d'intérêts entre les services fournis par Euronext aux émetteurs et l'activité de gestionnaire de plates-formes de négociation exercée par l'entreprise de marché Euronext Paris apparaissait géré par Euronext ». Pour autant, l'AMF a demandé à Euronext de maintenir une extrême vigilance sur ce point. « Le gendarme boursier sera attentif à toute évolution de la situation. »

Le sujet cristallise en tout cas autour de lui beaucoup de tensions. « Le développement d'Euronext dans le pre-listing ne peut que chagriner les listing sponsors. Ce qui est gênant, c'est qu'Euronext porte l'étiquette d'Euronext, l'opérateur de marché. Cela peut influencer des PME plus aptes à choisir cette entité plutôt qu'une autre société de conseil. Pour autant, pour l'instant, depuis 2013, Euronext n'a remporté que deux contrats de conseil », note un spécialiste des introductions en Bourse. ■

Spread Research s'adosse à des institutionnels

AGENCE DE NOTATION Lancé par Julien Rerolle et ses associés en 2004, Spread Research, la seule agence de notation française, a ouvert son capital à un groupe d'institutionnels français pour financer son développement européen. Neuf investisseurs (dont AG2R La Mondiale, bpifrance, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Siparex) ont pris 60 % du capital. En février, Spread Research s'était rapproché d'EthiFinance.

523

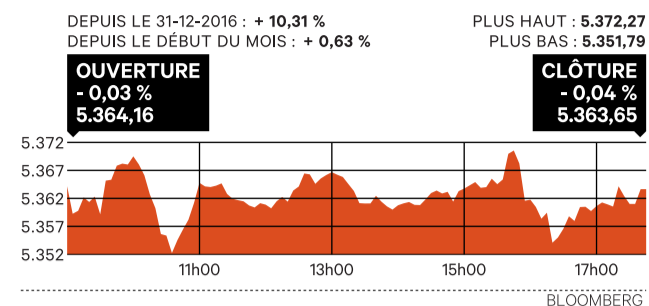
MILLIONS D'EUROS

C'est la valeur des cessions de titres réalisées par le Crédit Mutuel ce mardi. La banque fédérative du groupe bancaire mutualiste a en effet annoncé avoir cédé 2,9 % du capital d'Eiffage ainsi que 0,8 % du capital de Safran. « Chaque cession prendra la forme d'un placement privé par construction accélérée du livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels », a précisé la banque dans un communiqué. A la suite de ces deux opérations, la banque fédérative du Crédit Mutuel ne détient plus aucune participation dans Safran ni dans Eiffage.

100 millions d'euros pour les clients des banques vénitennes

BANQUE Intesa Sanpaolo a annoncé mardi la création d'un fonds de 100 millions d'euros en faveur de ses clients ayant perdu une partie de leurs économies dans les deux banques vénitennes Banca Popolare di Vicenza et Veneto Banca, qu'elle a reprises. L'initiative a pour but « de rendre encore plus solide le rapport d'Intesa Sanpaolo avec sa clientèle », a expliqué la banque dans un communiqué.

LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2017



La Bourse de Paris se fige avant la Catalogne

● Tournée vers la Catalogne, la Bourse de Paris s'est maintenue proche de l'équilibre. L'indice CAC 40 a cédé 0,04 % à 5.363,65 points dans un volume d'échanges modéré de 2,7 milliards d'euros. Les investisseurs ont préféré rester en retrait avant un discours clef du président séparatiste catalan, dans la soirée. L'Espagne et l'Union européenne s'attendaient, en effet, à une possible déclaration d'indépendance de la région, l'une des plus riches du pays, et son engrenage de rupture vis-à-vis de Madrid aux conséquences incalculables. Un climat de prudence s'est également installé à l'aube d'une nouvelle saison de résultats trimestriels et à la veille de la publication par la Réserve fédérale du compte-rendu de sa dernière réunion de politique monétaire. Depuis le début de l'année, le CAC 40 a

engrangé 10,31 %, et près de 5 % depuis un mois.

En tête du CAC 40, LVMH a progressé de 2,24 % après l'annonce d'une croissance organique de son chiffre d'affaires de 12 % au troisième trimestre, supérieure au consensus des analystes (9%). Kering a gagné 2,22 %, dans son sillage.

Carrefour s'est adjugé 1,84 %, porté par un relèvement de sa recommandation à « acheter » par Natixis. L'Oréal (+1,21 %) était également bien orienté.

A l'inverse, Sanofi a reculé de 1,53 %, ArcelorMittal de 1,13 %, Solvay de 1,03 %.

En dehors du CAC 40, Dassault Aviation (-2,18 %) a souffert des nouvelles difficultés du groupe avec le moteur Silvercrest développé par Safran (-0,16 %) qui ont conduit le PDG de Dassault Aviation, Eric Trapier, à annoncer un nouveau report de l'entrée en service du Falcon 5X.

Gemalto a reculé de 3,37 %. Depuis le début de l'année, le titre a perdu plus de 36 %.

Neopost a baissé (-2,79 %) après avoir vu son objectif de cours abaissé par Natixis en fin de semaine dernière.

L'OPÉRATION DU JOUR

La Slovaquie réussit sa première émission à 30 ans

● Pari réussi pour la Slovaquie. Le pays d'Europe centrale a bouclé, mardi, une émission d'obligations à 30 ans. Une première pour Bratislava et ses banques – Citi, ČSOB, HSBC et Natixis –, qui ont su profiter de la recherche de rendement tous azimuts des investisseurs. Le coupon consenti est de 2 %, un rendement supérieur de 75 points de base à celui des obligations allemandes de maturité similaire. Les titres seront éligibles au programme d'achat de la BCE. Le pays rejoint donc la Lituanie, la Lettonie et la Pologne dans le club de ceux qui ont lancé des émissions trentenaires au cours des douze derniers mois. Pour de

nombreux observateurs, l'opération avait valeur de test pour l'appétit sur la dette émergente européenne. Bratislava avait toutefois des atouts à faire valoir : entrée dans la zone euro en 2009, la Slovaquie est notée A+ par S&P Global Ratings et A2 par Moody's. Très liée à l'essor de l'industrie automobile, son économie bénéficie du dynamisme du secteur avec la construction de nouvelles usines pour Jaguar Land Rover et Volkswagen. Le pays affiche des perspectives de croissance supérieure à 4 % pour les deux prochaines années. Par ailleurs, la Roumanie a fait appel aux investisseurs le même jour, obtenant 1 milliard d'euros à 10 ans.

fusions // acquisitions // cessions // partenariats
ENTREPRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

GILLIBERT ASSOCIÉS RECHERCHE DE REPRENEURS FONCIERE VILLENEUVE (RJ) - HOTEL LE MONT THABOR

Société spécialisée dans le secteur d'activité de l'hôtellerie
La société exploite un ensemble immobilier en copropriété, à usage d'hôtel 3 étoiles, exploité sous l'enseigne « LE MONT THABOR ».

📍 SOCIÉTÉ INSTALLÉE DANS LES HAUTES ALPES À LA SALLE LES ALPES 05240
CA AU 30/09/2016 : 244 863 € | RÉSULTAT EXPLOITATION : - 71 765 € | EFFECTIF : 2 SALARIÉS

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE EST PRIÉE DE SE MANIFESTER PAR ÉCRIT AUPRÈS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE :
SCP GILLIBERT & ASSOCIÉS - Maître Vincent GILLIBERT
2 rue Mahatma Gandhi, Espace Beauville, Bâtiment A, 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Mail : vgillibert@gillibert.eu / cdupre@gillibert.eu

Aux fins d'obtenir, contre signature d'un engagement de confidentialité et lettre de présentation du candidat, l'accès aux informations (dossier de présentation).

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES EST FIXÉE AU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 À 18 HEURES EN L'ÉTUDE DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE.

SERVICE INJONCTION DE PAYER

Recouvrez vos factures impayées

Avec notre service d'injonction de payer, saisissez le Tribunal de Commerce en ligne en 10 minutes pour recouvrer vos créances et factures impayées. La procédure est simple, rapide et entièrement dématérialisée.

En savoir plus sur <http://solutions.lesechos.fr/injonction-de-payer>

Un service proposé par Les Echos Solutions